



N° OJ : 34

Projet d'Arrêté - Conseil du 27/05/2024

**Objet :** Sports.- Subside d'investissement.- Montant : 25.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'asbl TOUR & TAXIS PADEL CLUB BRUSSELS;

Vu les crédits prévus à l'article 76410/52252 du budget extraordinaire 2024;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1 : Octroyer un subside d'investissement pour un montant de 25.000,00 EUR à l'article 76410/52252 du budget ordinaire 2024 à l'attention de l'asbl TOUR & TAXIS PADEL CLUB BRUSSELS pour le développement des infrastructures et terrains de padel (n° de projet BM10-239-2003).

Article 2 : La dépense sera engagée à l'article 76410/52252 du budget extraordinaire de 2024 et couverte par un emprunt.

Annexes :